



VOS DROITS EN TANT QUE PATIENT

En tant que patient, il est essentiel de connaître vos droits !

Vous avez le droit d'être informé, de participer à votre traitement et de recevoir des soins de qualité.

**DROIT À L'ACCÈS AUX
SOINS ET AU CHOIX DE
VOTRE MÉDECIN**

**DROIT À
L'INFORMATION SUR
VOTRE ÉTAT DE SANTÉ**

**DROIT À PARTICIPER À LA
DÉCISION MÉDICALE OU AU
CONSENTEMENT AUX
SOINS**

**DROIT AU RESPECT DE
LA PERSONNE SOIGNÉE
ET À LA NON-
DISCRIMINATION**

**DROIT À LA QUALITÉ DES
SOINS : PRISE EN CHARGE DE
LA DOULEUR, SOINS
PALLIATIFS ET FIN DE VIE**

**DROIT D'EXPRIMER
VOS RÉCLAMATIONS ET
INDEMNISATION DES
PRÉJUDICES**

Pour toutes questions
juridiques ou sociale vous
concernant vous pouvez
appeler santé info droit –
gratuit et ouvert à tous



**France
Assos
Santé**
La voix des usagers
Grand Est



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé
Strasbourg
Eurométropole
Sud et Ouest

 Ne pas jeter sur la voie publique

 www.cpts-strasbourg.org

ACCÈS AU DROIT À LA SANTÉ EN FRANCE



POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS !

En France, des mesures sont mises en place pour garantir l'accès aux soins pour tous.

VOUS RÉSIDEZ EN FRANCE DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

✓ ASSURANCE MALADIE (PART OBLIGATOIRE)

Tous les citoyens en France bénéficient d'une couverture maladie obligatoire.

✓ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (C2S)

Elle offre une protection gratuite ou à faible coût pour les personnes à revenu modeste selon un seuil défini. Elle ouvre droit à la prise en charge à 100 % de la plupart des soins avec dispense d'avance de frais.

VOUS RÉSIDEZ EN FRANCE DE MANIÈRE IRRÉGULIÈRE

✓ AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)

Elle permet aux personnes en situation irrégulière, résidant en France depuis plus de trois mois, de bénéficier d'une couverture médicale. Elle ne demande pas de titre de séjour.

Elle ouvre droit à la prise en charge à 100 % des soins avec dispense d'avance de frais. Elle n'est accessible qu'aux personnes aux revenus modestes (même plafond de ressources que pour la C2S).

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
APPELEZ LE 3646 OU CONTACTEZ VOTRE
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**

 Ne pas jeter sur la voie publique



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé | Strasbourg
Eurométropole
Sud et Ouest



www.cpts-strasbourg.org